



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**CCITT**

COMITÉ CONSULTATIF  
INTERNATIONAL  
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

**I.256.2**

(11/1988)

SÉRIE I: RÉSEAU NUMÉRIQUE AVEC INTÉGRATION  
DES SERVICES (RNIS)

Possibilités de service – Services supplémentaires dans  
un RNIS

---

**SERVICES SUPPLÉMENTAIRES DE TAXATION:  
AVIS DE TAXATION**

Réédition de la Recommandation I.256.2 du CCITT  
publiée dans le Livre Bleu, Fascicule III.7 (1988)

---

## NOTES

- 1 La Recommandation I.256.2 du CCITT a été publiée dans le fascicule III.7 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).
- 2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 2008

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

## Recommandation I.256.2

### SERVICES SUPPLÉMENTAIRES DE TAXATION: AVIS DE TAXATION

(Melbourne, 1988)

#### 2 I.256.2 – Avis de taxation

L'avis de taxation est un service qui permet à l'utilisateur qui paye la communication d'avoir l'information de taxation basée sur l'utilisation. Ce service n'est pas censé remplacer le comptage de taxes à l'intérieur du réseau qui est réputé juste dans tous les cas.

Un avis de taxation peut comprendre un ou plusieurs des types d'information suivants:

- information de taxation à la fin de la communication (décrit au § 2.1);
- information de taxation pendant la communication (décrit au § 2.2);
- information de taxation au moment de l'établissement de la communication (décrit au § 2.3).

#### 2.1 Avis de taxation à la fin de la communication

##### 2.1.1 Définition

Possibilité pour un usager de recevoir l'information de taxation pour une communication à la fin de celle-ci.

##### 2.1.2 Description

###### 2.1.2.1 Description générale

Pour ce type d'avis de taxation, l'utilisateur reçoit l'information de taxation d'une communication lorsque celle-ci est libérée. L'information de taxation peut consister en un certain nombre d'éléments d'information, par exemple:

- a) type d'avis de taxation
  - taxation à la fin de la communication
- b) mode de taxation
  - gratuite
  - information sur le montant taxé
    - nombre utilisé d'unités de taxation
    - taxe utilisée
    - durée utilisée
    - volume utilisé
    - nombre de fois utilisé (voir la remarque)
  - Remarque* – Le nombre de fois devrait être utilisé par exemple pour taxer un certain nombre de demandes de service supplémentaire.
  - information sur le taux de taxation
    - prix par unité de temps et nombre d'unités de temps
    - prix par unité de volume et nombre d'unités de volume
    - prix par unité de nombre de fois et nombre d'unités de *nombre de fois*
    - durée par unité de taxation et nombre d'unités de taxation
    - volume par unité de taxation et nombre d'unités de taxation
    - unités de *nombre de fois* par unité de taxation et nombre d'unités de taxation
- c) élément de taxe d'utilisation
  - enregistrement
  - tentative d'appel

- demande
  - durée
  - volume
  - traitement par le réseau
- d) identification de facturation
- taxation normale
  - taxation à l'arrivée
  - taxation par carte de crédit

Le choix de ces valeurs dépend de chaque pays.

#### 2.1.2.2 *Terminologie spéciale*

Néant.

#### 2.1.2.3 *Restrictions concernant l'applicabilité aux services de télécommunications*

Ce service supplémentaire est applicable à tous les services de télécommunications.

#### 2.1.3 *Procédures*

##### 2.1.3.1 *Fourniture/retrait*

L'information de taxation à la fin d'une communication peut être fournie par abonnement ou être généralement disponible. Le retrait se fait à la demande de l'abonné ou pour des raisons administratives.

##### 2.1.3.2 *Procédures normales*

###### 2.1.3.2.1 *Activation/désactivation/enregistrement*

Le service est activé/désactivé par le réseau et aucune procédure d'utilisateur pour l'activation ou la désactivation n'est nécessaire. Quand le service est activé, il reste actif pour toutes les communications.

###### 2.1.3.2.2 *Demande et fonctionnement*

Le service peut être demandé appel par appel ou peut être actif pour tous les appels. L'information de taxation est fournie par le central local lors de la libération de l'appel. L'information de taxation est transférée à l'utilisateur dans l'élément d'information d'avis de taxation dans un message de commande d'appel libérant l'appel.

##### 2.1.3.3 *Procédures exceptionnelles*

###### 2.1.3.3.1 *Activation/désactivation/enregistrement*

Sans objet.

###### 2.1.3.3.2 *Demande et fonctionnement*

Si l'information de taxation relative à un appel n'est pas disponible lors de la libération de celui-ci, la raison doit en être indiquée à l'utilisateur.

##### 2.1.3.4 *Autres procédures possibles*

Aucune identifiée.

#### 2.1.4 *Possibilités du réseau en matière de taxation*

La présente Recommandation n'envisage pas les principes de taxation. De futures Recommandations de la série D devraient contenir ces renseignements.

Il sera possible de taxer l'abonné avec précision pour le service.

#### 2.1.5 *Conditions d'interfonctionnement*

Ce service devrait être assuré à travers l'interface entre RNIS. D'autres cas d'interfonctionnement sont à l'étude.

#### 2.1.6 *Interaction avec d'autres services supplémentaires*

##### 2.1.6.1 *Appel en instance*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.1.6.2 *Transfert d'appel*

Usager demandeur d'origine: aucune conséquence.

Usager transférant une communication: quand une communication est transférée et que l'utilisateur qui la transfère est taxé pour la partie transférée de la communication, l'information de taxation peut être envoyée à l'utilisateur qui a fait le transfert quand la communication est libérée et si l'utilisateur qui transfère est abonné au service supplémentaire d'avis de taxation.

#### 2.1.6.3 *Présentation d'identification de la ligne connectée*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.1.6.4 *Restriction d'identification de la ligne connectée*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.1.6.5 *Présentation d'identification de la ligne appelante*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.1.6.6 *Restriction d'identification de la ligne appelante*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.1.6.7 *Groupe fermé d'utilisateurs*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.1.6.8 *Communication conférence*

Quand l'utilisateur a fait une communication conférence, la taxe globale afférente à cette communication peut être incluse dans l'élément d'information d'avis de taxation.

Taxes pour l'utilisation de la passerelle de conférence: cette information de taxation peut être envoyée au directeur de conférence. Toutefois, dans certains réseaux, aucune information de taxation ne peut être fournie dans ce cas, par exemple en raison du traitement hors ligne des taxes.

#### 2.1.6.9 *Sélection directe d'un poste supplémentaire*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.1.6.10 *Services de transfert d'appel (c'est-à-dire réacheminement d'appel)*

##### 2.1.6.10.1 *Réacheminement d'appel en cas de numéro occupé*

Usager demandeur d'origine: aucune conséquence.

Usager qui réachemine: quand un appel est réacheminé et que l'utilisateur qui réachemine est taxé pour la partie réacheminée, l'information de taxation peut être transférée à l'utilisateur qui réachemine quand la communication est libérée si celui-ci est abonné au service supplémentaire d'avis de taxation.

##### 2.1.6.10.2 *Réacheminement d'appel en cas de non-réponse*

Usager demandeur d'origine: aucune conséquence.

Usager qui réachemine: quand une communication est réacheminée et que l'utilisateur qui la réachemine est taxé pour la partie réacheminée de la communication, l'information de taxation peut être transférée à l'utilisateur qui a réacheminé quand la communication est libérée si celui-ci est abonné au service supplémentaire d'avis de taxation.

##### 2.1.6.10.3 *Réacheminement d'appel sans condition*

Usager demandeur d'origine: aucune conséquence.

Usager qui réachemine: quand un appel est réacheminé et que l'utilisateur qui le réachemine est taxé pour la partie réacheminée de la communication, l'information de taxation peut être transférée à l'utilisateur qui a réacheminé quand la communication est libérée si cet utilisateur qui a réacheminé est abonné au service supplémentaire d'avis de taxation.

2.1.6.11 Recherche de ligne

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

2.1.6.12 Service comportant un troisième correspondant

Quand l'utilisateur a fait une demande de renseignements ou une communication conférence à trois participants, la taxe totale de la communication peut être indiquée dans l'élément d'information d'avis de taxation.

Taxes pour l'utilisation de la passerelle à trois participants: cette information de taxation peut être envoyée à l'utilisateur desservi. Toutefois, dans certains réseaux, aucune information de taxation ne peut être donnée dans ce cas, par exemple en raison du traitement hors ligne des taxes.

2.1.6.13 Signalisation d'utilisateur à utilisateur

Aucune information concernant les taxes pour l'information d'utilisateur à utilisateur ne sera donnée.

2.1.6.14 Numéro d'abonné multiple

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

2.1.6.15 Maintien d'appel

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

2.1.6.16 Avis de taxation

Sans objet.

2.1.7 Description dynamique

La description dynamique de ce type de service d'avis de taxation est représentée à la figure 1/I.256.

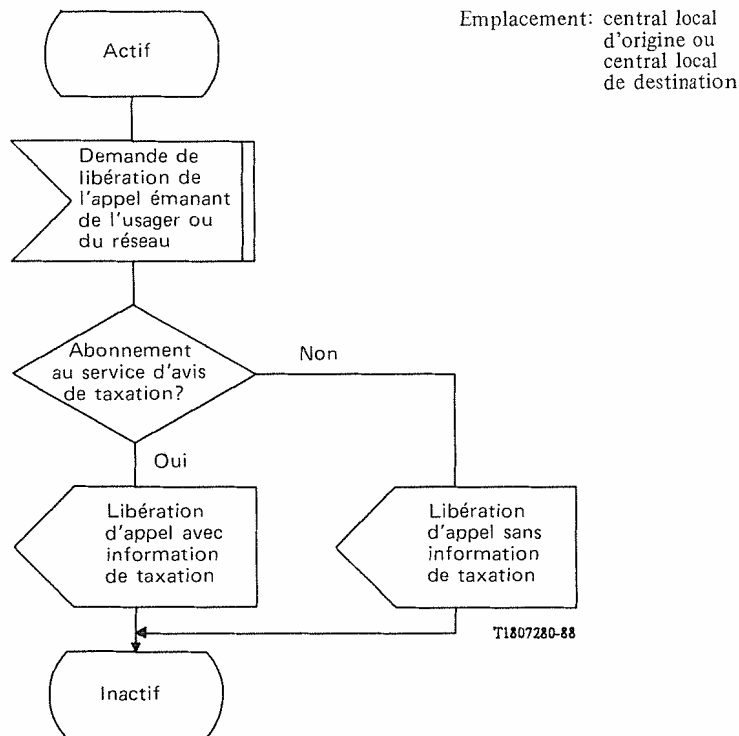


FIGURE 1/I.256

**Avis de taxation à la fin de la communication**

## 2.2 *Avis de taxation pendant la communication*

### 2.2.1 *Définition*

Possibilité pour un usager de recevoir l'information de taxation pour une communication pendant la phase active de celle-ci.

### 2.2.2 *Description*

#### 2.2.2.1 *Description générale*

Ce type d'avis de taxation fournit à l'utilisateur des informations qui peuvent être soit incrémentielles soit cumulatives et seront envoyées automatiquement ou sur demande. L'information de taxation peut consister en un certain nombre d'éléments d'information, par exemple:

- a) type d'avis de taxation
  - taxation incrémentielle pendant la communication, ou
  - taxation cumulative pendant la communication
- b) mode de taxation
  - gratuite
  - information sur le montant taxé
    - nombre d'unités de taxation utilisées
    - taxe utilisée
    - durée utilisée
    - volume utilisé
    - nombre de fois utilisé (voir la remarque)
  - Remarque* – Le nombre de fois devrait être utilisé par exemple pour taxer un certain nombre de demandes de service supplémentaire.
  - information sur le taux de taxation
    - prix par unité de temps et nombre d'unités de temps
    - prix par unité de volume et nombre d'unités de volume
    - prix par unité de nombre de fois et nombre d'unités de *nombre de fois*
    - durée par unité de taxation et nombre d'unités de taxation
    - volume par unité de taxation et nombre d'unités de taxation
    - unités de *nombre de fois* par unité de taxation et nombre d'unités de taxation
- c) élément taxé d'utilisation
  - enregistrement
  - tentative d'appel
  - demande
  - durée
  - volume
  - traitement par le réseau
- d) identification de facturation
  - taxation normale
  - taxation à l'arrivée
  - taxation par carte de crédit

#### 2.2.2.2 *Terminologie spéciale*

Sans objet.

### 2.2.2.3 Restrictions concernant l'applicabilité aux services de télécommunications

Ce service supplémentaire est applicable à tous les services de télécommunications.

### 2.2.3 Procédures

#### 2.2.3.1 Fourniture/retrait

L'information de taxation pendant une communication peut être fournie par abonnement. Le retrait se fait à la demande de l'abonné ou pour des raisons administratives.

#### 2.2.3.2 Procédures normales

##### 2.2.3.2.1 Activation/désactivation/enregistrement

Le service est activé/désactivé par le réseau et aucune procédure d'utilisateur pour l'activation ou la désactivation n'est nécessaire. Quand le service est activé, il reste actif pour toutes les communications.

##### 2.2.3.2.2 Demande et fonctionnement

Le service peut être demandé appel par appel ou peut être actif pour tous les appels. L'information de taxation est fournie par le central local et est transférée à l'utilisateur dans un message approprié chaque fois que  $N$  unités de taxation ont été ajoutées.  $N$  est un nombre entre 1 et  $N_{\max}$ ,  $N$  étant un nombre propre au réseau. Le nombre d'unités d'information de taxation envoyées à l'utilisateur peut être limité à «X» unités par minute. La valeur de «X» est propre au réseau. Si l'information de taxation est fournie uniquement sur demande, l'utilisateur doit envoyer une demande appropriée au réseau qui transférera alors l'information dans l'élément d'information d'avis de taxation.

Quand la communication est libérée:

- le nombre restant d'unités de taxation depuis le dernier transfert de l'information de taxation est envoyé à l'utilisateur dans l'un des messages de commande d'appel libérant la communication (incrémentiel); ou
- la taxe globale de la communication est envoyée à l'utilisateur dans l'un des messages de commande d'appel libérant la communication (cumulatif).

#### 2.2.3.3 Procédures exceptionnelles

##### 2.2.3.3.1 Activation/désactivation/enregistrement

Sans objet.

##### 2.2.3.3.2 Demande et fonctionnement

Si l'information de taxation relative à une communication n'est pas disponible pendant la communication, la raison doit en être indiquée à l'utilisateur.

#### 2.2.3.4 Autres procédures possibles

Aucune identifiée.

### 2.2.4 Possibilités du réseau en matière de taxation

La présente Recommandation n'envisage pas les principes de taxation. De futures Recommandations de la série D devraient contenir ces renseignements.

Il sera possible de taxer l'abonné avec précision pour le service.

#### 2.2.5 Conditions d'interfonctionnement

Ce service devrait être assuré à travers l'interface entre RNIS. D'autres cas d'interfonctionnement sont à l'étude.

#### 2.2.6 Interaction avec d'autres services supplémentaires

##### 2.2.6.1 Appel en instance

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

##### 2.2.6.2 Transfert d'appel

Usager demandeur d'origine: aucune conséquence.

Usager transférant un appel: quand un appel est transféré et que l'utilisateur qui le transfère est taxé pour la partie transférée, aucune information de taxation ne sera envoyée à l'utilisateur qui a fait le transfert.



#### 2.2.6.3 *Présentation d'identification de la ligne connectée*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.2.6.4 *Restriction d'identification de la ligne connectée*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.2.6.5 *Présentation d'identification de la ligne appelante*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.2.6.6 *Restriction d'identification de la ligne appelante*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.2.6.7 *Groupe fermé d'utilisateurs*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.2.6.8 *Communication conférence*

Taxes pour les différentes connexions à la passerelle de conférence: pas d'interaction.

Taxes pour l'utilisation de la passerelle de conférence: cette information de taxation peut être envoyée au directeur de conférence. Toutefois, dans certains réseaux, aucune information de taxation ne peut être fournie dans ce cas, par exemple en raison du traitement en différé des taxes.

#### 2.2.6.9 *Sélection directe d'un poste supplémentaire*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.2.6.10 *Services de transfert d'appel (c'est-à-dire réacheminement d'appel)*

##### 2.2.6.10.1 *Réacheminement d'appel en cas de numéro occupé*

Utilisateur demandeur d'origine: aucune conséquence.

Utilisateur qui réachemine: quand un appel est réacheminé et que l'utilisateur qui réachemine est taxé pour la partie réacheminée, l'information de taxation peut être transférée à l'utilisateur qui réachemine quand la communication est libérée si celui-ci est abonné au service supplémentaire d'avis de taxation.

##### 2.2.6.10.2 *Réacheminement d'appel en cas de non-réponse*

Utilisateur demandeur d'origine: aucune conséquence.

Utilisateur qui réachemine: quand un appel est réacheminé et que l'utilisateur qui réachemine est taxé pour la partie réacheminée, l'information de taxation peut être transférée à l'utilisateur qui a réacheminé quand la communication est libérée si celui-ci est abonné au service supplémentaire d'avis de taxation.

##### 2.2.6.10.3 *Réacheminement d'appel sans condition*

Utilisateur demandeur d'origine: aucune conséquence.

Utilisateur qui réachemine: quand un appel est réacheminé et que l'utilisateur qui le réachemine est taxé pour la partie réacheminée, l'information de taxation peut être transférée à l'utilisateur qui a réacheminé quand la communication est libérée si celui-ci est abonné au service supplémentaire d'avis de taxation.

#### 2.2.6.11 *Recherche de ligne*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.2.6.12 *Service comportant un troisième correspondant*

Taxes pour les différentes connexions dans le service: pas d'interaction.

Taxes pour l'utilisation de la passerelle à trois participants: cette information de taxation peut être envoyée à l'utilisateur desservi. Toutefois, dans certains réseaux, aucune information de taxation ne peut être donnée dans ce cas, par exemple en raison du traitement en différé des taxes.

2.2.6.13 *Information d'utilisateur à usager*

Aucune information concernant les taxes pour l'information d'utilisateur à usager ne sera donnée.

2.2.6.14 *Numéros d'abonnés multiples*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

2.2.6.15 *Maintien d'appel*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

2.2.6.16 *Avis de taxation*

Sans objet.

2.2.7 *Description dynamique*

La description dynamique de ce service est représentée aux figures 2/I.256 à 6/I.256.

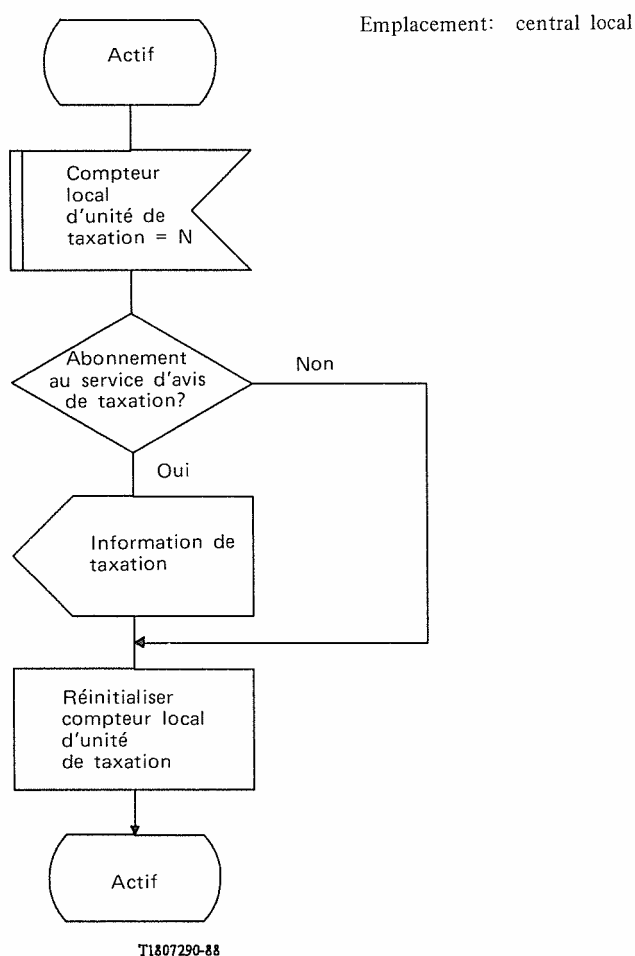


FIGURE 2/I.256

**Avis de taxation – information incrémentielle  
durant une communication**

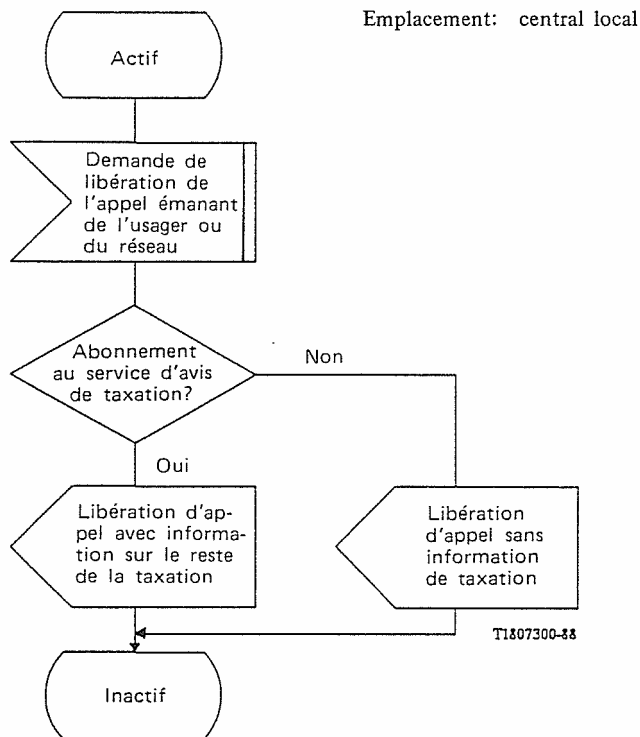


FIGURE 3/I.256

**Avis de taxation – information incrémentielle lors de la libération de l'appel**

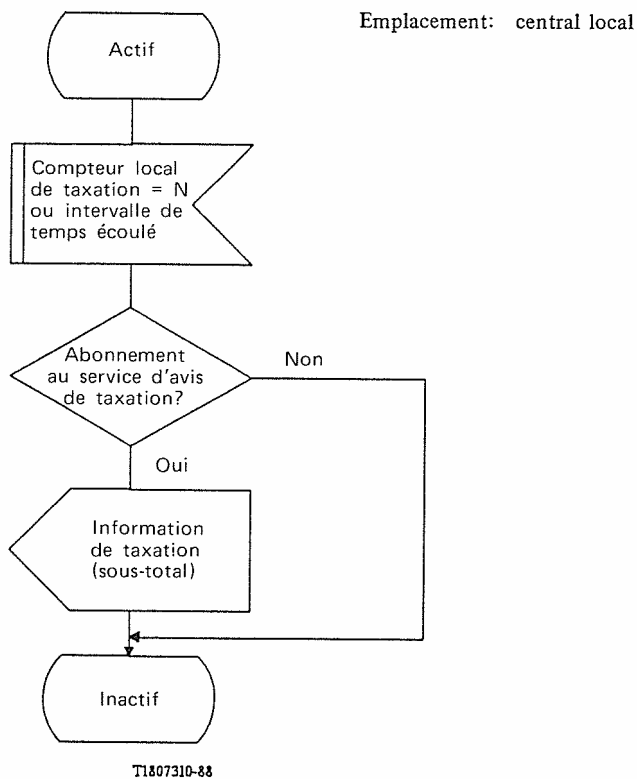


FIGURE 4/I.256

**Avis de taxation – information cumulative durant une communication**

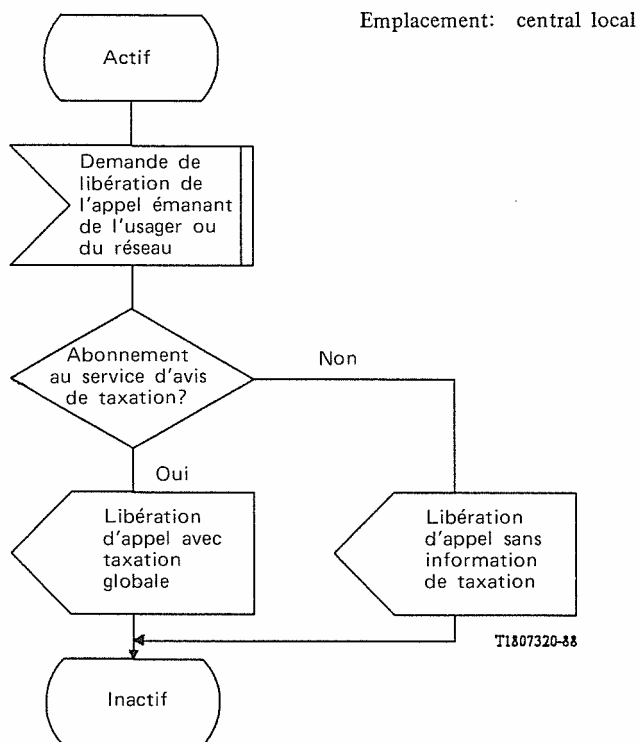


FIGURE 5/I.256

**Avis de taxation – information cumulative  
à la libération de l'appel**

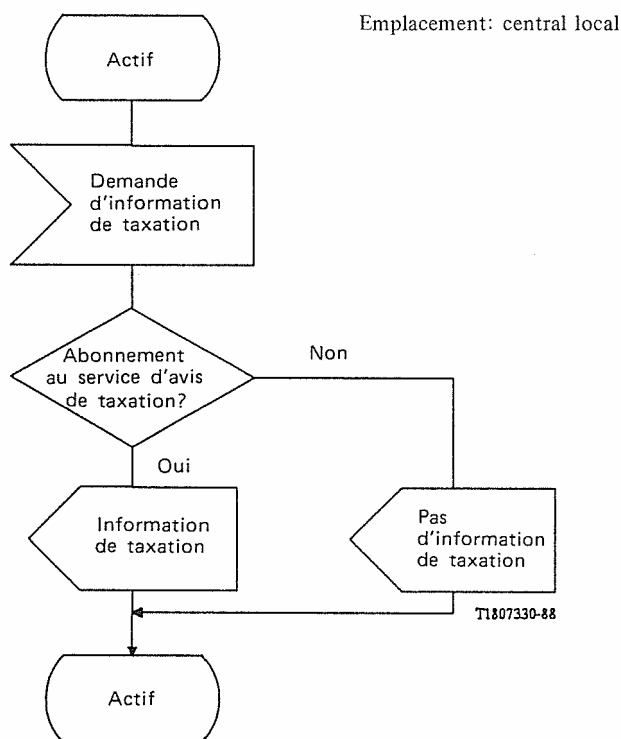


FIGURE 6/I.256

**Avis de taxation – demande d'information de taxation  
en cours de communication**

## 2.3 *Avis de taxation lors de l'établissement de la communication*

### 2.3.1 *Définition*

Possibilité pour un usager de recevoir l'information sur les taux de taxation lors de l'établissement de la communication et sur un changement éventuel de ces taux pendant la communication.

### 2.3.2 *Description*

#### 2.3.2.1 *Description générale*

Ce type d'avis de taxation permet à l'utilisateur de recevoir des informations au sujet des taux de taxation lors de l'établissement de la communication. En outre, il sera informé si un changement de taux aura lieu pendant la communication. L'information de taxation peut consister en un certain nombre d'éléments d'information de taxation, par exemple:

- a) type d'avis de taxation
  - information sur le taux de taxation
- b) mode de taxation
  - gratuite
  - information sur le taux de taxation
    - prix par unité de temps et nombre d'unités de temps
    - prix par unité de volume et nombre d'unités de volume
    - prix par unité de nombre de fois et nombre d'unités de *nombre de fois*
    - durée par unité de taxation et nombre d'unités de taxation
    - volume par unité de taxation et nombre d'unités de taxation
    - unités de *nombre de fois* par unité de taxation et nombre d'unités de taxation
- c) élément taxe d'utilisation
  - enregistrement
  - tentative d'appel
  - demande
  - durée
  - volume
  - traitement par le réseau
- d) identification de facturation
  - taxation normale
  - taxation à l'arrivée
  - taxation par carte de crédit

#### 2.3.2.2 *Terminologie spéciale*

Sans objet.

#### 2.3.2.3 *Restrictions concernant l'applicabilité aux services de télécommunications*

Ce service supplémentaire est applicable à tous les services de télécommunications.

### 2.3.3 *Procédures*

#### 2.3.3.1 *Fourniture/retrait*

La possibilité de recevoir des informations sur les taux de taxation est fournie par abonnement ou peut être généralement disponible.

### 2.3.3.2 *Procédures normales*

#### 2.3.3.2.1 *Activation/désactivation/enregistrement*

Le service est activé par le réseau et aucune procédure d'utilisateur pour l'activation ou la désactivation n'est nécessaire. Quand le service est activé, il reste actif pour toutes les communications.

#### 2.3.3.2.2 *Demande et fonctionnement*

Le service peut être demandé par appel ou peut être actif pour tous les appels. L'information de taxation est fournie par le réseau pendant la phase d'établissement de la communication ou au plus tard lors de la connexion de la communication. L'information est transférée à l'utilisateur dans l'élément d'information d'avis de taxation dans le message de commande d'appel.

Si l'intervalle de taxation est modifié pendant une communication, le réseau envoie l'information relative au nouvel intervalle de taxation. Cette information est envoyée dans l'élément d'information d'avis de taxation.

### 2.3.3.3 *Procédures exceptionnelles*

#### 2.3.3.3.1 *Activation/désactivation/enregistrement*

Sans objet.

#### 2.3.3.3.2 *Demande et fonctionnement*

Si l'information de taxation relative à un appel n'est pas disponible, la raison doit en être indiquée à l'utilisateur.

### 2.3.3.4 *Autres procédures possibles*

Aucune identifiée.

### 2.3.4 *Possibilités du réseau en matière de taxation*

La présente Recommandation n'envisage pas les principes de taxation. De futures Recommandations de la série D devraient contenir ces renseignements.

Il sera possible de taxer l'abonné avec précision pour le service.

### 2.3.5 *Conditions d'interfonctionnement*

Ce service devrait être assuré à travers l'interface entre RNIS.

### 2.3.6 *Interaction avec d'autres services supplémentaires*

#### 2.3.6.1 *Appel en instance*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.3.6.2 *Transfert d'appel*

Usager demandeur d'origine: aucune conséquence.

Usager qui transfère un appel: l'information de taxation peut être envoyée à l'utilisateur qui fait le transfert au moment où il établit la communication avec l'utilisateur auquel il a transféré l'appel et quand la communication qui en résulte est établie. Cela a pour but d'informer l'utilisateur qui transfère la communication des taxes dont il va continuer à assumer la responsabilité.

#### 2.3.6.3 *Présentation d'identification de la ligne connectée*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.3.6.4 *Restriction d'identification de la ligne connectée*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.3.6.5 *Présentation d'identification de la ligne appelante*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.3.6.6 *Restriction d'identification de la ligne appelante*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.3.6.7 *Groupe fermé d'utilisateurs*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.3.6.8 *Communication conférence*

L'utilisateur devrait être informé du taux de taxation afférent à chaque tronçon de la communication conférence.

Taxes pour l'utilisation de la passerelle de conférence: cette information de taxation peut être envoyée au directeur de conférence. Toutefois, dans certains réseaux, aucune information de taxation ne peut être fournie dans ce cas.

#### 2.3.6.9 *Sélection directe d'un poste supplémentaire*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.3.6.10 *Services de transfert d'appel (c'est-à-dire réacheminement d'appel)*

##### 2.3.6.10.1 *Réacheminement d'appel en cas de numéro occupé*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

##### 2.3.6.10.2 *Réacheminement d'appel en cas de non-réponse*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

##### 2.3.6.10.3 *Réacheminement d'appel sans condition*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.3.6.11 *Recherche de ligne*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.3.6.12 *Services comportant un troisième correspondant*

L'utilisateur devrait être informé du taux de taxation pour chaque tronçon de la communication.

Taxes pour l'utilisation de la passerelle à trois participants: cette information de taxation peut être envoyée au directeur de conférence. Toutefois, dans certains réseaux, aucune information de taxation ne peut être donnée dans ce cas.

#### 2.3.6.13 *Signalisation d'utilisateur à utilisateur*

Aucune information concernant les taxes pour l'information d'utilisateur à utilisateur ne sera donnée.

#### 2.3.6.14 *Numéro d'abonné multiple*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.3.6.15 *Maintien d'appel*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

#### 2.3.6.16 *Avis de taxation*

Sans objet.

#### 2.3.7 *Description dynamique*

La description dynamique de ce type d'avis de taxation est représentée aux figures 7/I.256 et 8/I.256.







## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
<b>Série I</b>	<b>Réseau numérique à intégration de services</b>
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication